

la section des programmes d'études (s'est joint au groupe à Fort-Smith); M^{me} Irene Baird, chef de la division des renseignements (Frobisher-Ottawa seulement); M^{me} Arthur Laing (son voyage n'a rien coûté à la Couronne—a quitté le groupe à Inuvik); M^{me} L. Basu, secrétaire du sous-ministre (a quitté le groupe à Yellowknife); M^{lle} E. Sloan, secrétaire de M. Austin.

Journalistes: M. B. Hill, le *Journal* d'Edmonton et la *Province* de Vancouver; M. T. Ardies, le *Sun* de Vancouver; M. R. Reguly, le *Star* de Toronto; M. G. Waring, le *Canadian American News Service* (s'est joint au groupe à Dawson); M. C. Morin, Radio-Canada; M. J. Fauteux, Radio-Canada.

MONUMENT AUX MORTS, À LA POINTE NEPEAN

Question n° 1350—M. MacRae:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder maintenant à la construction d'un monument aux morts à la pointe Nepean? Sinon, pour quelle raison?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des observations du commandement national de la Légion royale canadienne relativement à ce projet, et, dans l'affirmative, quelles en étaient les recommandations?

3. Quand le gouvernement prendra-t-il la décision finale?

Réponse: 1. Le gouvernement n'a pas l'intention de réaliser immédiatement le projet initial de construire un sanctuaire national du Souvenir à la pointe Nepean.

Ce projet a fait l'objet d'une controverse publique dans les journaux et ailleurs. Certains se sont prononcés en faveur tandis que plusieurs autres, pour diverses raisons, ont proposé des modifications ou d'autres idées, ou ont même recommandé de tout laisser tomber. Certaines des critiques entendues portent à croire qu'on a peut-être mal compris à quoi devait surtout servir ce sanctuaire. Le projet serait d'exposer dans un lieu approprié les livres du Souvenir du Canada qui renferment les noms de nos soldats morts au champ d'honneur.

A l'heure actuelle, ces quatre livres sont exposés dans un espace très exigü, dans la Chapelle du Souvenir de la première guerre mondiale, dans la Tour de la Paix. C'est évidemment le meilleur endroit pour exposer le livre de la première guerre mondiale, car tout, dans cette Chambre, nous parle de cette guerre. Les trois autres livres—ceux qui contiennent les noms des morts de l'expédition du Nil en 1885, de la guerre sud-africaine, de la seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée—ont été placés provisoirement dans la Chapelle afin que la population canadienne puisse les voir, en attendant l'aménagement d'un sanctuaire permanent. Le sanctuaire proposé nous permettrait d'exposer ces trois livres magnifiquement enluminés ainsi

qu'un fac-similé du livre de la première guerre mondiale, dans un décor comparable à celui de la Chapelle du Souvenir mais, évidemment, un décor qui ne voudrait pas rappeler une seule période.

La réalisation de ce projet d'un sanctuaire du souvenir dédié à la mémoire des soldats canadiens morts dans toutes les guerres et renfermant une mention de tous leurs noms constituerait une expression puissante de la fierté du pays pour leurs exploits et leurs sacrifices. Toutefois, la décision de procéder à la construction d'un tel sanctuaire honorant nos soldats morts à la guerre ne doit pas se prendre dans une atmosphère de controverse et de désaccord.

2. Le présent gouvernement n'a reçu aucune observation du commandement national de la Légion royale canadienne au sujet de ce projet d'ériger un sanctuaire du Souvenir sur la pointe Nepean à Ottawa, mais l'attitude de la Légion à ce sujet est bien connue. Elle était représentée au sein du comité qui a tout d'abord recommandé l'érection d'un tel sanctuaire. Son appui indéfectible à ce projet s'est de nouveau exprimé dans un récent éditorial de leur publication officielle, le *Légionnaire*.

3. Le gouvernement a entrepris une révision approfondie du projet d'ériger le sanctuaire, ainsi qu'une étude de l'architecture de l'édifice et des alentours. Il faudra quelque temps avant que cette étude soit terminée et qu'une décision finale soit prise.

LES TRAVAUX D'HIVER ET LES TERRAINS DE PIQUE-NIQUE ET DE CAMPEMENT

Question n° 1353—L'hon. M. Dinsdale:

1. Le programme des travaux d'hiver comprendra-t-il, cette année, l'aménagement de terrains de pique-niques et de campement; dans le cas de l'affirmative, sur quelle période portera-t-il?

2. Sinon, sera-t-il remplacé par le programme concernant les parcs de récréation?

3. Le gouvernement se propose-t-il de poursuivre l'utile conférence fédérale-provinciale sur les parcs inaugurée l'an dernier et, dans le cas de l'affirmative, quand la conférence sera-t-elle convoquée?

Réponse: 1. Le programme des travaux d'hiver pour les parcs nationaux dans des régions désignées comporte l'extension et l'aménagement de terrains de pique-nique et de campement. Le programme se continuera jusqu'au 31 mars 1964.

2. Ne s'applique pas.

3. Oui. La seconde conférence fédérale provinciale sur les parcs se tiendra à Ottawa du 18 au 22 novembre inclusivement.